



RECU EN PREFECTURE

Le 16 novembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201105-D00621610-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 05 novembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) :** M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** M. Damien HUGUET

**Étaient absents :** Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :** Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

**OBJET :** Conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Avenant de prorogation

Délibération n° 2020/006216

## Conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité Avenant de prorogation

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

|                 | Date       | Avis              |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 2 | 20/10/2020 | Favorable unanime |

**Résumé :**

Suite à la prorogation de la durée du Contrat de Ville (2020 à 2022), il est nécessaire de proroger les conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) 2017-2020, signées entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, l'Etat et les bailleurs sociaux et qui visent à améliorer le cadre de vie des habitants en agissant de manière coordonnée sur chaque territoire (entretien de l'espace urbain, tranquillité publique et résidentielle, circulation-stationnement, propreté urbaine gestion des déchets, ...)

Par délibération du 18 janvier 2018 le Conseil Municipal a approuvé la convention-cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et les 5 conventions territoriales qui ont été signées avec l'Etat, la Ville et chaque bailleur social. Il était prévu que ces conventions prennent fin le 31 décembre 2020, en même temps que le contrat de ville avant que ce dernier ne soit prorogé de 2 années.

Le renforcement de la GUSP figurait en effet parmi les objectifs prioritaires du contrat de ville signé en 2015.

La GUSP est un dispositif transversal et partenarial porté par la Ville et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole dans les quartiers prioritaires et qui vise à :

- Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants,
- Agir sur des problématiques prioritaires en concertation avec les habitants et les partenaires, notamment les bailleurs sociaux.

Ces conventions ont été établies sur la base de diagnostics en marchant réalisés avec les habitants dans chaque quartier qui ont permis d'établir des priorités partagées avec chaque partenaire dont les bailleurs sociaux impliqués dans cette démarche.

Les conventions GUSP permettent notamment d'orienter les actions menées par les bailleurs grâce à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dont ils bénéficient (cf. rapport présenté par ailleurs) mais également par la Ville et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour ce qui les concerne.

Le pilotage technique de la GUSP est confié à la mission GUSP rattachée à la Direction Générale des Services Techniques.

Les principales thématiques intégrées aux conventions territoriales sont les suivantes :

- Maintenance et entretien de l'espace urbain,
- Tranquillité publique et résidentielle
- Circulation/Stationnement/Circulation
- Propreté urbaine / Gestion des déchets
- Cadre de vie
- Aménagements / Travaux Equipements

Les dispositifs GUSP et abattement de TFPB étant liés, il est proposé, comme pour les conventions TFPB, de prolonger la durée de la convention cadre et des conventions territoriales de 2 ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2022.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur le principe de prorogation de 2 ans des conventions GUSP (convention cadre et conventions territoriales)**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les avenants correspondants**

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47  
Contre : 0

Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 8



PRÉFET DU DOUBS



**Contrat de Ville de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole**  
**Convention-cadre Gestion Urbaine et Sociale de Proximité**  
**Convention territoriale Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : quartier Clairs Soleils**  
**Convention territoriale Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : quartier Grette**  
**Convention territoriale Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : quartier Montrapon**  
**Convention territoriale Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : quartier Palente Orchamps**  
**Convention territoriale Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : quartier Planoise**

**Avenant n° 1**



L'UNION SOCIALE POUR L'HAB  
*Franche-Comté*



grandBesançon**habitat**



Entre :

L'Etat représenté par Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Et

Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par son 1er Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 9 novembre 2020

Et

La Ville de Besançon, représentée par Anne VIGNOT, Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2020

Et

Grand Besançon Habitat, représenté par Isabelle MARQUES, Directrice Générale

Et

Néolia, représenté par Monsieur Jacques FERRAND, Directeur Général

Et

Habitat 25, représenté par Monsieur Laurent GAUNARD, Directeur Général

Et

SAIEMB Logement, représentée par Carine MICHEL, Présidente

Et

L'Union Sociale pour l'Habitat, représentée par Madame Jacqueline CUENOT-STALDER, Présidente

Préambule :

Les signataires du présent avenant ont signé en septembre 2018 :

- Une convention cadre GUSP

5 conventions territoriales GUSP (une convention territoriale par quartier prioritaire du contrat de ville de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole)

Ces conventions avaient pour objectif de mieux coordonner les actions des partenaires qui concourent ensemble, par leurs actions de proximité, à la qualité du cadre de vie offert aux habitants.

Les conventions initiales devaient prendre fin au 31 décembre 2020. Ce terme était lié à celui du contrat de ville du contrat de ville de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole ainsi que le précise l'article 13 de la convention cadre et les articles 10 des 5 conventions territoriales

La loi de Finances pour 2019 a toutefois prorogé de deux ans la durée des contrats de ville qui s'achèveront le 31 décembre 2022.

Il convient donc, afin de respecter la coïncidence de termes entre le contrat de ville du contrat de ville de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, la convention cadre GUSP et les 5 conventions territoriales, de proroger la durée de ces dernières.

#### Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de proroger jusqu'au 31 décembre 2022 :

- La durée de la convention cadre GUSP
- La durée des 5 conventions territoriales de GUSP qui en découlent

#### Article 2 : Articles modifiés

L'article 13 de la convention cadre est désormais rédigé comme suit :

La présente convention est signée pour une période de 5 années 2018/2019/2020/2021/2022. Elle s'achèvera au 31 décembre 2022, date de fin du contrat de ville de Grand Besançon Métropole. Elle pourra être prorogée par décision expresse de tous les signataires et établissement d'un avenant de prorogation.

L'article 10 des 5 conventions territoriales est rédigé comme suit :

La présente convention est signée pour une période de 5 années 2018/2019/2020/2021/2022. Elle s'achèvera au 31 décembre 2022, date de fin du contrat de ville de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Article 3 : Les autres dispositions de la convention cadre de GUSP et des 5 conventions territoriales demeurent inchangées.

Fait en huit exemplaires, à Besançon le

Le Préfet du Doubs,

Le Vice-Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole,

Joël MATHURIN.

Gabriel BAULIEU.

La Maire de Besançon,

Le Directeur Général  
Néolia

Anne VIGNOT.

Jacques FERRAND

La Directrice Générale  
Grand Besançon Habitat

Le Directeur Général  
Habitat 25

Isabelle MARQUES.

Laurent GAUNARD.

La Présidente,  
Saiemb Logement,

La Présidente,  
Union Sociale de l'Habitat de Franche-Comté,

Carine MICHEL.

Jacqueline CUENOT-STALDER.